



## Compte-rendu de la réunion PSC (Protection Sociale Complémentaire)

Rencontre avec la MGEN et les Organisations Syndicales

Date : Mercredi 26 novembre 2025 | Lieu : Mamoudzou

**Présents :** Représentants MGEN (Bruno Bonnefoy, Thierry Mesas, Nicolas Prugnieres, Sylvie Masson) et organisations syndicales (**CGT Éduc'action, FSU, SNALC, UNSA**)  
**absents :** (**CFDT/FO/SUD**).

### Contexte Général : La Mutuelle Obligatoire arrive

Suite à la loi de transformation de la fonction publique, l'État généralise la mutuelle obligatoire pour se rapprocher du privé.

- **Opérateur unique :** La MGEN a remporté l'appel d'offres pour l'Éducation Nationale (1,8 million d'agents).
- **Calendrier :** Entrée en vigueur du contrat le **1er mai 2026**.
- **Obligation :** L'adhésion est obligatoire pour tous les agents (titulaires, contractuels, AESH, etc.), sauf cas de dispense spécifiques (ex : bénéficiaires de la CSS, CDD courts déjà couverts, couverture par le conjoint).

### Le Choc de la Tarification à Mayotte : Une Injustice Sociale

C'est le point noir de cette réforme pour notre département. Alors que le tract national CGT met en avant une cotisation "solidaire" proportionnelle aux revenus (20% forfaitaire + 30% solidaire), **ce modèle ne s'applique pas à Mayotte**.

- **En Métropole :** La cotisation dépend du salaire. Un agent gagnant 1300€ paie environ 25€, un agent gagnant 3000€ paie environ 38€.
- **À Mayotte (Tarif Unique) :** La cotisation est **identique pour tout le monde**, quel que soit le salaire.
  - Cotisation totale : **75,40 € / mois**
  - Part employeur (50%) : **37,70 € / mois**
  - Reste à charge Agent : **37,70 € / mois**.

### L'analyse de la CGT Éduc'action :

Ce système est profondément injuste. Un collègue AESH ou catégorie C paiera la même somme qu'un chef d'établissement ou un professeur hors-classe. Les bas salaires de Mayotte paieront donc plus cher que leurs homologues de métropole (37,70€ ici contre 25,65€ en métropole pour un bas salaire), tandis que les hauts salaires paieront moins cher. La solidarité inter-revenus vantée au niveau national est inexiste localement.

### Les Garanties et Options

Le "Socle" de base correspond à une couverture légèrement supérieure à l'offre MGEN "Référence" actuelle.

- **Options :** Il existe 2 options facultatives pour améliorer les remboursements.

- *Attention* : Si l'agent choisit une option, il "embarque" obligatoirement toute sa famille dessus (impossibilité de panacher).
- L'employeur participe à l'option de l'agent à hauteur de 5€ maximum (pas de participation pour les ayants-droits).
- **Ayants-droit** : Conjoint et enfants peuvent adhérer ( facultatif, sans participation employeur).
  - Conjoint : 85,87€.
  - Enfant : 35,13€ (gratuit à partir du 3ème).

## **Calendrier et Procédure : Alerte "Fracture Numérique"**

- **26 janvier 2026** : Envoi d'un lien d'affiliation sur l'adresse mail professionnelle ([ac-mayotte.fr](http://ac-mayotte.fr)).
- **Délai** : Les agents auront **21 jours** pour compléter leur affiliation en ligne.
- **Risque** : Si l'agent ne fait rien sous 21 jours, il est **affilié d'office** au socle de base, **sans options et sans couvrir sa famille** (conjoint/enfants non couverts).

**Vigilance CGT** : Beaucoup de collègues ne consultent jamais leur boîte académique ou rencontrent des difficultés numériques. Il y a un risque majeur que des collègues se retrouvent affiliés d'office sans couverture pour leurs familles. L'administration doit mettre en place un accompagnement solide.

## **La Prévoyance (Salaire et Décès)**

Contrairement à la santé, la prévoyance (maintien de salaire en cas de maladie longue, capital décès) reste **facultative** et fait l'objet d'un contrat séparé.

- La MGEN a remporté le marché prévoyance, mais l'adhésion n'est pas automatique.
- **Conseil** : Il est vital de ne pas rester sans prévoyance, surtout pour les contractuels ou les agents avec famille, car le demi-traitement tombe vite.

## **Ce qu'il faut retenir pour les collègues**

1. **Vérifiez vos accès à votre boîte mail académique** avant le 26 janvier.
2. **Préparez-vous à une hausse de cotisation** pour les bas salaires par rapport au système métropolitain (37,70€/mois pour l'agent seul).
3. **L'adhésion sera obligatoire** : ne pas répondre au mail ne vous en dispensera pas, cela vous placera juste dans une situation administrative compliquée (famille non couverte).

**La CGT Éduc'action continuera de dénoncer l'absence de tarification solidaire à Mayotte, qui pénalise les plus précaires contrairement aux principes affichés nationalement.**

<https://www.cgteducactionmayotte.com/>